



Le 12 avril 2018

Aux membres du Conseil Communal de Saint-Nicolas

Le Collège Communal vous prie d'assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra **le Lundi 23 avril 2018 à 19h30**, en l'Hôtel communal de Saint-Nicolas, Salle du Conseil.

  
Le Directeur Général f.f,



Ordre du Jour

  
Le Bourgmestre,

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

- (1) Approbation du P-V du 26 mars 2018.

FINANCES

- (2) Approbation du compte pour l'exercice 2017.
- (3) Approbation des modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n° 1 - 2018.
- (4) Approbation de l'actualisation du plan de gestion Commune (suite au MB1 2018).
- (5) Vérification de la caisse du Directeur financier - 4ème Trimestre 2017.
- (6) Ouverture d'une ligne de crédit de 1 millions d'euros par la Commune en faveur du CPAS - Convention.

CPAS

- (7) Approbation du compte pour l'exercice 2017.

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

- (8) Prise d'acte de la démission d'une Conseillère représentant le groupe P.S et désignation d'un nouveau représentant (Agence locale pour l'emploi).

TRAVAUX

- (9) Approbation du cahier des charges- Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Curage de bassins d'orage 2018.
- (10) Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de fournitures - Fourniture de panneaux de signalisation routière - Accord-cadre.

## SERVICE SOCIAL

- (11) Occupation domaine SNCB - Place de la Gare à Tilleur (home des pensionnés) - Renouvellement de l'autorisation de concession domaniale.

## PLAN DE COHESION SOCIALE

- (12) Accueil des primo-arrivants - Convention de partenariat entre la commune et le CRIPEL - Approbation.

## PERSONNEL

- (13) Octroi d'un pécule de vacances au personnel pour 2018.

## INTERCOMMUNALES

- (14) Rachat par ECETIA Intercommunale SCRL de notre part A du capital d'ECETIA Collectivités.

## **HUIS-CLOS**

## INSTRUCTION

- (15) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel enseignant communal.
- (16) Démission d'une institutrice primaire au 30.09.2018.
- (17) Déclaration de vacances d'emploi en vue de la nomination définitive.
- (18) Ratifications de désignations à titre temporaire de membres du personnel enseignant communal.